

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DM-2025-041

DECISION MUNICIPALE

**ATTRIBUTION D'UN MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT ET SECURISATION DE LA CASERNE HUXELLES**

1.1 – Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des articles L.2122-22-4° et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Vu le budget primitif 2025 de la commune voté le 18 décembre 2024,

Vu l'inscription à l'Article 2313 du budget,

Considérant la mise en concurrence effectuée

Considérant les offres jugées économiquement les plus avantageuses par la mini commission d'appel d'offres en date du 18 février 2025.

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer le marché travaux d'assainissement et sécurisation de la caserne Huxelles avec les sociétés suivantes :

Lot	Titulaire	Montant € HT
1 : Gros-œuvre	ENTREPRISE DE CONSTRUCTION ET DE RESTAURATION (E.C.R)	203 694,42 €
2 : Toiture	RAMERY ENVELOPPE	103 003,06 €
3 : Ferronnerie	CLOTURESPACE METALESPACE	208 520 €
4 : Electricité	EUROTELEC	37 266,90 €

Article 2 : La dépense sera imputée à l'Article 2313 du budget.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations,
- Portée à la connaissance des administrés par voie d'affichage,
- Transmise au sous-préfet de Dunkerque.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



Fait à GRAVELINES, le 26 FEV. 2025

Le Maire,

Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 26 FEV. 2025

Mis en ligne sur le site de la Ville le 26 FEV. 2025